

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1368

présenté par

M. Kasbarian, M. Bothorel, Mme Brulebois, Mme Buffet, M. Pierre Cazeneuve,
Mme Olivia Grégoire, M. Huyghe, Mme Le Meur, Mme Le Peih, Mme Lebec, Mme Marsaud et
Mme Ronceret

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20 BIS B, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.